



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



APPEL A PROJET LEADER

« EQUIPEMENT STRUCTURANT »

Lancement de l'appel à projet : 1^{er} février 2019

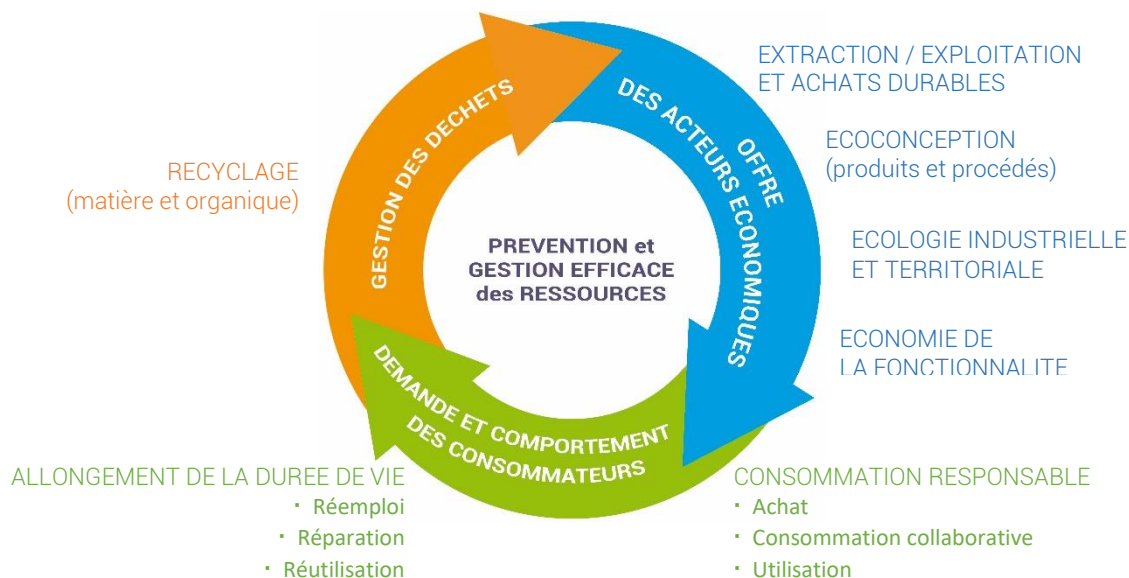
Date limite de dépôt de dossier : 30 juin 2019

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme européen LEADER¹, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Libournais souhaite accompagner des projets qui visent à renforcer la *territorialisation de l'économie et de l'emploi*, à travers le développement d'activités pérennes, créatrices d'emplois et respectueuses du développement durable.

Pour cela, il lance un Appel A Projet Equipement Structurant qui devra s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire.

Définition de l'économie circulaire selon l'ADEME



L'approvisionnement durable (extraction/exploitation et achats durables) concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rejets d'exploitation et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergies renouvelables que non renouvelables. Ce pilier recouvre les éléments relatifs aux achats privés et publics (des entreprises et des collectivités).

L'écoconception vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux.

L'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.

L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.

La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).

L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.

Le recyclage vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

¹ LEADER : Liaison Entre Actions du Développement Economique Rural

Comment savoir si votre projet est structurant ?

Les premiers principes réglementaires et cumulatifs, qui permettent de qualifier un projet de structurant sont les suivants :

- Il fédère les acteurs locaux sur un périmètre pertinent rayonnant à minima à l'échelle d'un EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération) ;
- Il présente une réelle attractivité pour le territoire générant une dynamique sur l'économie locale ;
- Il présente un minimum de 400.000 € HT de dépenses éligibles ;
- Il est prioritairement porté par un EPCI.

Les conditions d'éligibilité

Pour être éligible, le projet doit remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux principes réglementaires précédents ;
- S'inscrire dans l'une des thématiques ouvertes pour cet appel à projet (cf. *Les thématiques et types de projets*) ;
- Se situer sur le territoire du Pôle Territorial du Grand Libournais (carte Annexe 1) ;
- L'opportunité du projet doit être démontrée par un diagnostic ou une étude préalable ;
- Etre collectif et/ou multi-partenarial ;
- Bénéficiaire de contreparties financières publiques ;
- Ne pas mobiliser un autre dispositif européen sur la même opération ;
- Ne pas avoir démarré (signature de devis ou bons pour accord, attribution de marchés...).

Les bénéficiaires

Cet appel à projet s'adresse prioritairement aux organismes publics du territoire du Grand Libournais, mais les autres établissements publics, les structures associatives et les entreprises privées (hors SCI), peuvent également y répondre.

Les bénéficiaires sont éligibles si :

- ils sont à jours de leurs obligations fiscales et sociales ;
- ils ont la capacité financière d'avancer au moins une partie du montant de la subvention.

Les conditions du financement

- Un autofinancement de 20% est obligatoire pour tous les porteurs de projets ;
- Les dépenses éligibles doivent présenter un montant minimum de 400.000 € HT ;
- D'autres contreparties publiques sont nécessaires (à minima 27.500 €) ;
- Le cofinancement LEADER se présente sous forme d'une enveloppe forfaitaire de 110.000 € ;
- La subvention est calculée sur les coûts réels, elle est en conséquence versée suite aux factures acquittées. Aucune avance ne sera accordée.

Les thématiques et types de projets

Cet Appel A Projet Equipement Structurant s'inscrit dans l'Orientation Stratégique 1 du programme LEADER du Grand Libournais : *Conforter les éléments moteurs d'une économie circulaire locale.*

Un seul projet pourra être soutenu, et il devra répondre à l'une des thématiques suivantes et typologie de projet associée :

Economie agricole et sylvicole

Le Grand Libournais souhaite soutenir la filière agricole et sylvicole en permettant prioritairement le développement d'une agriculture nourricière de proximité, respectueuse de son environnement et répondant aux besoins des populations locales. Les pratiques sylvicoles s'inscrivant dans un respect des principes du développement durable peuvent également être accompagnées.

- Pour connaître les types de projets et les dépenses éligibles : consulter l'Annexe 2 (Fiche Action 1.1 *Conforter l'économie agricole et sylvicole*)

Filière viti-vinicole

Le territoire du Grand Libournais présente la spécificité d'accueillir l'ensemble des activités économiques de la filière de la vigne et du vin, mais l'intensité des liens entre ces unités semble pour autant relativement faible. L'objectif ici, est de pouvoir accompagner une véritable logique territoriale qui puisse permettre d'envisager des économies d'échelle, le développement de complémentarités, et de démarches partenariales, aussi bien de services tertiaires que de production ou d'approvisionnements.

- Pour connaître les types de projets et les dépenses éligibles : consulter l'Annexe 3 (Fiche Action 1.2 *Conforter un système productif de la vigne et du vin*)

Filière de la construction via l'écoconstruction

Le tissu des métiers de la construction est dense sur le territoire du Grand Libournais, et l'importance du patrimoine bâti vient le conforter. Dans un objectif de préservation et de valorisation, mais également de développement durable, le Grand Libournais souhaite soutenir une filière locale qui s'inscrit dans une démarche d'écoconstruction, de performance thermique et énergétique.

- Pour connaître les types de projets et les dépenses éligibles : consulter l'Annexe 4 (Fiche Action 1.3 *Conforter la filière de la construction*)

Valorisation des déchets

Il s'agit ici de soutenir toutes innovations technologiques et/ou organisationnelles visant à améliorer l'écoconception, la réutilisation/réparation, le recyclage et la valorisation, y compris énergétique, des déchets, qu'ils soient ménagers, verts ou professionnels. Pour cela, des démarches portant sur des procédés, sur la logistique et l'organisation de la collecte, du tri et de la préparation, adaptées aux différentes catégories de déchets (démantèlement, déchiquetage, broyage) seront encouragées, tout comme les procédés de préparation en vue de la réutilisation des produits usagés.

- Pour connaître les types de projets et les dépenses éligibles : consulter l'Annexe 5 (Fiche Action 1.4 *Valoriser les déchets*)

La procédure de candidature

La première étape est de prendre contact avec l'équipe technique LEADER :

Elsa FULCRAND - Animatrice du Programme LEADER en Grand Libournais
05 57 55 00 76 / leader@grandlibournais.eu

Le GAL est votre guichet unique. L'équipe technique est là pour vous accompagner, vous aider dans la rédaction des différents documents et répondre à vos questions dans chacune des étapes de la vie du projet, jusqu'au paiement de son solde. Elle est également là pour faire le lien entre les différents cofinancements publics.

Pour être éligible, toute dépense doit avoir fait l'objet d'une demande de subvention préalable au début d'exécution du projet. Tout commencement d'opération (y compris 1^{er} acte juridique, du type signature de devis ou « bon pour accord », entre le bénéficiaire et un prestataire), avant le dépôt de la demande de subvention, rend l'ensemble du projet inéligible.

La composition du dossier de candidature

Tous les projets devront être déposés au Groupe d'Action Locale du Grand Libournais, et seront composés à minima, de :

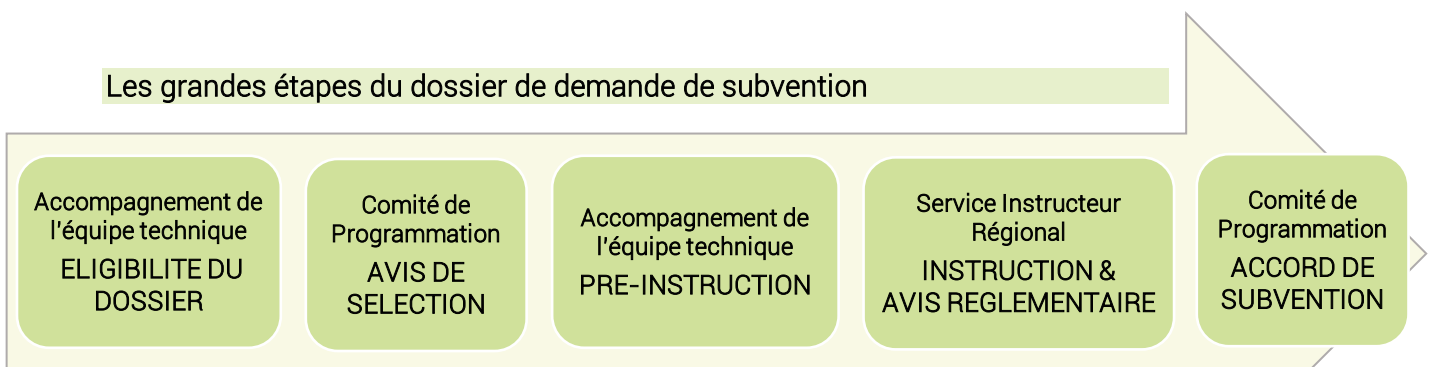
- Un courrier de sollicitation de subvention LEADER adressé au Président du GAL du Grand Libournais (modèle transmis par l'équipe technique du GAL) ;
- Une Fiche Projet (modèle transmis par l'équipe technique du GAL) ;
- Un document permettant de démontrer l'opportunité du projet et/ou sa viabilité économique tel qu'un diagnostic ou une étude préalable.

Les critères et le processus de sélection

Les projets répondant aux conditions d'éligibilité seront présentés à la sélection en Comité de Programmation LEADER.

Composé d'un collège public et d'un collège privé, cette instance de décision notera le dossier sur la base de la Fiche Projet, de l'audition du porteur de projet, et d'une grille de critères de sélection dont les modalités se trouvent en Annexe 6.

Les grandes étapes du dossier de demande de subvention



Calendrier

- Lancement de l'appel à projet : 1^{er} février 2019.
- Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2019 (minuit).

Le projet structurant retenu devra démarrer dans les 12 mois suivants l'avis réglementaire favorable.

La durée de réalisation (dernière facture acquittée) pourra aller jusqu'à 24 mois.

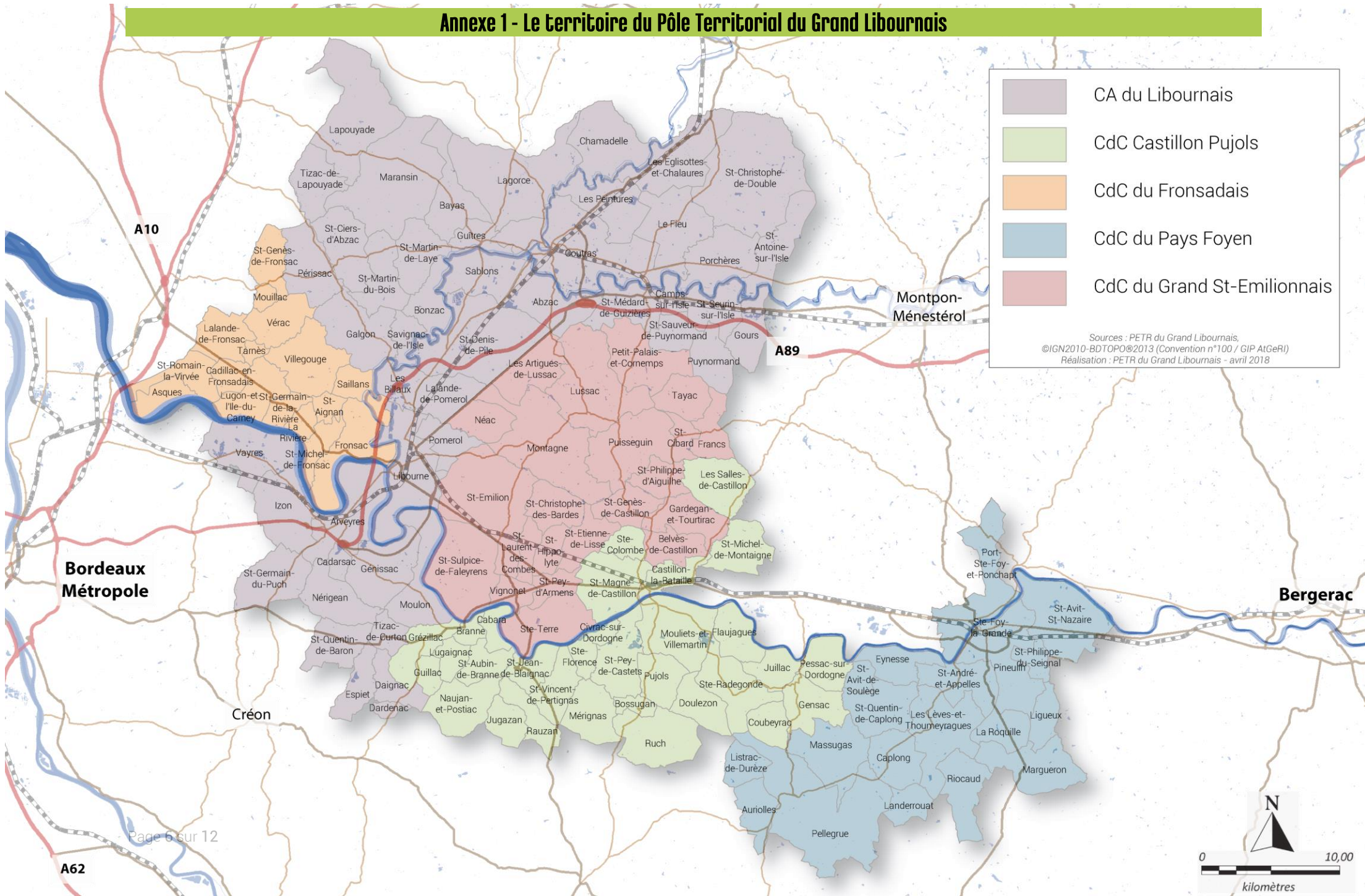
Confidentialité

Le GAL du Grand Libournais s'engage à respecter la confidentialité des informations contenues dans les dossiers remis par les candidats.

Annexes

- Annexe 1 : carte du territoire du Grand Libournais.
- Annexe 2 : Fiche Action 1.1 *Conforter l'économie agricole et sylvicole*
- Annexe 3 : Fiche Action 1.2 *Conforter un système productif de la vigne et du vin*
- Annexe 4 : Fiche Action 1.3 *Conforter la filière de la construction*
- Annexe 5 : Fiche Action 1.4 *Valoriser les déchets*
- Annexe 6 : Critères de sélection

Annexe 1 - Le territoire du Pôle Territorial du Grand Libournais



Annexe 2 – Fiche Action 1.1 Conforter l'économie agricole et sylvicole

La préservation de la capacité productive de l'économie agricole, et particulièrement viticole, passe par la capacité collective à l'aider à disposer des conditions et des moyens adéquats. Dans un contexte de croissance urbaine, les espaces agricoles du Grand Libournais imposent des approches plus attentives et raisonnées, où les contraintes doivent être considérées comme des sources d'inventivité, en faveur d'une plus grande qualité globale du cadre de vie. Cela doit se faire dans la prise en considération conjuguée des aspirations des exploitants (actuels et futurs) et des habitants.

Développer une agriculture nourricière de proximité, répondant justement aux besoins des populations locales est un objectif prioritaire. Une diversification de l'agriculture ou une valorisation des espaces boisés est possible, sous réserve de la soutenir, d'assurer ses conditions d'existence et de développement, et de favoriser les pratiques respectueuses du développement durable.

Au-delà de l'environnement, il s'agit de soutenir les méthodes culturales raisonnées, les productions biologiques, ainsi que les pratiques d'accueil, d'écoulement des productions, d'éducation à l'environnement, dans le souci de renforcer les relations sociales et les capacités d'insertion.

Exemples de projets éligibles

- Installation de nouveaux agriculteurs ou d'unités de production et/ou valorisation sylvicole.
- Diversification économique sur l'exploitation agricole.
- Développement de pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement et/ou favorisant l'autonomie et/ou les économies d'énergie.
- Démarches collectives permettant la transformation et/ou la commercialisation des produits locaux en circuits courts.
- Approvisionnement des restaurations collectives en produits bio et/ou locaux.
- Gestion du foncier agricole et/ou sylvicole.
- Transferts de connaissance / échanges de savoir-faire.
- Information, sensibilisation, structuration et/ou promotion de l'agriculture durable et/ou de la filière alimentaire locale et/ou de la filière sylvicole locale.

Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- Étude, conseil, animation, évaluation, diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de formation, honoraires, cachets d'artistes.
- Salaires et cotisations sociales (dans la limite de 3 ans consécutifs et de manière dégressive), gratification de stage.
- Frais de déplacements, frais de restauration et frais d'hébergement.
- Conception et édition de documents de communication, coût de traduction, affranchissement.
- Frais de réception (restauration), location de salle, location de matériel.

Dépenses matérielles :

- Achat (neuf exclusivement) et location (hors crédit-bail) de matériel exclusivement rattachable à l'opération, aménagement de véhicule motorisé.
- Travaux : construction (gros œuvre, second œuvre, finition), rénovation/restauration, démolition, aménagements intérieurs et extérieurs (mobilier explicitement rattachables à l'opération, scénographie).
- Plantation : mise en place de végétaux.

Annexe 3 – Fiche Action 1.2 Conforter un système productif de la vigne et du vin

Le Système Productif Local (SPL) de la vigne et du vin est né de la formidable concentration et spécialisation économique, du Grand Libournais, autour de la culture de la vigne. Constitué principalement d'unités de productions allant de la TPE à la PME-PMI spécialisées, tout à la fois concurrentes et/ou complémentaires, elles s'appuient déjà aujourd'hui sur quelques dispositifs de formations dispensées au sein du Grand Libournais. Si aujourd'hui les entreprises de la filière viti-vinicole du Grand Libournais peuvent se prévaloir d'une « communauté de destin », l'intensité des liens entre chacune des unités reste néanmoins faible. Ici, est recherchée une véritable logique territoriale qui puisse permettre d'envisager des économies externes, d'échelle, le développement de complémentarités, et possiblement une ouverture plus aisée aux marchés extérieurs, en offrant une taille critique suffisante, pour esquisser des démarches partenariales, aussi bien de services tertiaires (Recherche et Développement, formation, marketing d'entreprise et territorial, développement commercial, communication, ...), que de production ou d'approvisionnements.

Comme pour toutes les démarches collectives, la qualité de l'animation est ici déterminante, et nécessite un fort besoin de professionnalisation et de reconnaissance du métier d'animation ; qui plus est parce qu'une telle organisation doit s'inscrire dans la durée : la visibilité des acteurs aussi bien publics que privés sur la stratégie engagée étant essentielle, afin de les mobiliser autour d'enjeux dont ils perçoivent la pertinence par rapport à leurs projets de développement respectifs.

Les retombées attendues sont aussi bien macroéconomiques (maintien/création d'emplois, renforcement de l'attractivité territoriale, résistance aux crises par une plus grande vitalité du tissu économique) que microéconomique, du fait de la participation des entreprises au réseau ainsi constitué.

Exemples de projets éligibles

- Transferts de connaissance / échanges de savoir-faire.
- Information, sensibilisation, structuration et/ou promotion de la filière viti-vinicole du Grand Libournais.
- Mutualisation de services administratifs.
- Mutualisation des ressources.

Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- Étude, conseil, animation, évaluation, diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de formation, honoraires, cachets d'artistes.
- Salaires et cotisations sociales (dans la limite de 3 ans consécutifs et de manière dégressive), gratification de stage.
- Frais de déplacements, frais de restauration et frais d'hébergement.
- Conception et édition de documents de communication, coût de traduction, affranchissement.
- Frais de réception (restauration), location de salle, location de matériel.

Dépenses matérielles :

- Achat (neuf exclusivement) et location (hors crédit-bail) de matériel exclusivement rattachable à l'opération, aménagement de véhicule motorisé.
- Travaux : construction (gros œuvre, second œuvre, finition), rénovation/restauration, démolition, aménagements intérieurs et extérieurs (mobilier explicitement rattachables à l'opération, scénographie).

Annexe 4 – Fiche Action 1.3 Conforter la filière de la construction

A travers un objectif de préservation et de valorisation de son patrimoine bâti, remarquable ou non, mais aussi de développement durable, le Grand Libournais exprime de deux manières différentes la volonté de mieux intégrer la dimension temporelle, de mieux articuler le passé, le présent et le futur dans sa stratégie territoriale, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle. Le patrimoine est ici considéré comme une ressource non renouvelable. Ressource symbolique, étroitement liée à la question de la mémoire et de l'identité locale, le patrimoine est également une ressource économique, à travers, dans un premier temps, la filière économique détentrice des savoir-faire, mais aussi sous l'angle de la mise en tourisme d'une gamme de plus en plus large d'héritages urbains.

De manière plus globale, la construction/réhabilitation et l'usage des bâtiments ont un impact non négligeable sur l'environnement, à travers notamment les consommations énergétiques induites. Cette tendance va en s'aggravant, en Grand Libournais, en raison de l'accroissement du parc des bâtiments (logements et professionnels), et de la nécessaire augmentation du confort du parc existant.

Pour accompagner ce mouvement haussier, le Grand Libournais souhaite investiguer les potentiels de valorisation de matériaux locaux (avérés ou potentiels) aux vertus redécouvertes, notamment dans le domaine de la rénovation thermique. Leur utilisation par la filière de la construction s'inscrit dans la démarche de développement durable poursuivie : ils permettent de construire ou de rénover à performance et confort égal aux matériaux conventionnels, tout en étant généralement biodégradables ou recyclables, issus de ressources renouvelables locales (ou largement disponibles), et dont les modes de production sont souvent peu consommateurs en énergie (fossile). Enfin, ils permettent d'améliorer le confort des usagers par leurs caractéristiques sanitaires, esthétiques et de conforter des savoir-faire et des emplois locaux. Les matériaux peuvent être d'origines végétales, animales, minérales et/ou issues du recyclage.

Exemples de projets éligibles

- Projets en écoconstruction.
- Transferts de connaissance / échanges de savoir-faire.
- Information, sensibilisation, structuration et/ou promotion de la filière en Grand Libournais.

Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- Étude, conseil, animation, évaluation, diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de formation, honoraires, cachets d'artistes.
- Salaires et cotisations sociales (dans la limite de 3 ans consécutifs et de manière dégressive), gratification de stage.
- Frais de déplacements, frais de restauration et frais d'hébergement.
- Conception et édition de documents de communication, coût de traduction, affranchissement.
- Frais de réception (restauration), location de salle, location de matériel.

Dépenses matérielles :

- Achat (neuf exclusivement) et location (hors crédit-bail) de matériel exclusivement rattachable à l'opération, aménagement de véhicule motorisé.
- Travaux : construction (gros œuvre, second œuvre, finition), rénovation/restauration, démolition, aménagements intérieurs et extérieurs (mobilier explicitement rattachables à l'opération, scénographie).

Annexe 5 – Fiche Action 1.4 Valoriser les déchets

Utiliser les déchets pour créer une matière valorisée à nouveau consommable, tel est une des ambitions de développement du Grand Libournais. Contrairement à l'économie linéaire qui s'appuie sur l'exploitation sans limites des ressources, notamment naturelles, l'organisation territoriale qui est recherchée se propose une maîtrise de tous les flux, afin qu'ils reproduisent le fonctionnement quasi cyclique d'un écosystème naturel. Dans ce modèle, les circuits de consommation tendent à limiter les déchets et aboutissent à des sous-produits qui seront alors réutilisés dans d'autres processus de production : une véritable solution alternative à l'heure où l'accroissement de la population du Grand Libournais et de ses besoins en matières premières sont grandissants.

Dans le même temps, le marché de l'énergie est en pleine mutation. Les ressources fossiles s'épuisent alors que la demande croît. Pour répondre à l'augmentation inexorable du prix de l'énergie fossile et de la part significative des coûts d'exploitation, il est recherché ici le développement de productions d'énergies renouvelables. Au même titre que le photovoltaïque, l'éolien, ou encore la géothermie, les déchets sont de véritables viviers d'énergie vertes. Ils permettent de produire de la chaleur et/ou de l'électricité tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les factures énergétiques des utilisateurs.

Il s'agit ici de soutenir toutes innovations technologiques et/ou organisationnelles visant à améliorer l'écoconception, la réutilisation/réparation, le recyclage et la valorisation, y compris énergétique, des déchets, qu'ils soient ménagers, verts ou professionnels. Les projets attendus devront augmenter les flux mais aussi optimiser la qualité des matières valorisées, tout en diminuant la quantité des résidus ultimes non valorisés. Pour cela, des démarches portant sur des procédés, sur la logistique et l'organisation de la collecte, du tri et de la préparation, adaptées aux différentes catégories de déchets (démantèlement, déchiquetage, broyage) seront encouragées, tout comme les procédés de préparation en vue de la réutilisation des produits usagés.

Exemples de projets éligibles

- Projets permettant la réduction et/ou la valorisation des déchets.
- Transferts de connaissance / échanges de savoir-faire.
- Mobilisation de la ressource pour la filière bois-énergie.
- Information, sensibilisation, structuration et/ou promotion territoriale de la valorisation des déchets en Grand Libournais.

Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- Étude, conseil, animation, évaluation, diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de formation, honoraires, cachets d'artistes.
- Salaires et cotisations sociales (dans la limite de 3 ans consécutifs et de manière dégressive), gratification de stage.
- Frais de déplacements, frais de restauration et frais d'hébergement.
- Conception et édition de documents de communication, coût de traduction, affranchissement.
- Frais de réception (restauration), location de salle, location de matériel.

Dépenses matérielles :

- Achat (neuf exclusivement) et location (hors crédit-bail) de matériel exclusivement rattachable à l'opération, aménagement de véhicule motorisé.
- Travaux : construction (gros œuvre, second œuvre, finition), rénovation/restauration, démolition, aménagements intérieurs et extérieurs (mobilier explicitement rattachables à l'opération, scénographie).

Annexe 6 – Critères de sélection

2 – PLUS-VALUE LEADER (SELECTION)

Dimension innovante du projet

La dimension innovante peut intégrer plusieurs aspects. Cela peut concerner l'opération en elle-même (nouvelle technologie, nouveau produit/service/équipement, nouvelle pratique...), ou l'organisation (partenariat élargi, mise en réseau, travail collectif, ...).

Caractère innovant du projet (une seule réponse possible)

Reproduction, reconduction d'une opération qui existe sur le territoire	<i>L'opération est antérieure au programme LEADER ; elle est prolongée, reprise à l'identique grâce au financement LEADER.</i>	0
Amélioration d'une opération existante en y apportant un +	<i>L'opération existe antérieurement mais elle connaît, grâce à LEADER, un développement qui améliore sa valeur ajoutée (élargissement des publics concerné, duplication sur le territoire permettant un accès facilité, nouveaux partenaires...).</i>	1
Opération nouvelle pour le territoire mais répandue ailleurs	<i>L'opération se traduit pour le territoire par la création d'une nouvelle activité/technologie/organisation/... pour lui, mais banale ailleurs.</i>	2
Opération nouvelle pour le territoire et peu répandue au niveau régional ou national	<i>L'opération se traduit pour le territoire par la création d'une nouvelle activité/technologie/organisation/... pour lui, et peu développée ailleurs.</i>	3
Opération totalement nouvelle	<i>L'opération n'a pas d'équivalent connu au niveau national voir européen.</i>	4
Sous-total		.../4

Innovation organisationnelle : partenariat élargi, mise en réseau, travail collectif... (une seule réponse possible)

Le projet ne vise aucune mise en réseau	<i>Le porteur agit seul, il ne recherche aucune complémentarité.</i>	0
Le projet est issu d'une collaboration entre différents acteurs	<i>Les porteurs de projet s'associent le temps de l'opération.</i>	2
Le projet vise un partenariat entre acteurs	<i>Les porteurs de projet s'associent sur du long terme, au-delà même de l'opération.</i>	4
Sous-total		.../4

Dimension territoriale du projet (une seule réponse possible)

L'opération impacte une seule commune	0	
L'opération impacte plusieurs communes (à l'échelle d'un EPCI ou autre)	1	
L'opération impacte plusieurs EPCI	2	
L'opération impacte le territoire du Grand Libournais	4	
Sous-total		.../4

Reproductibilité du projet

L'opération présente un caractère reproductible	<i>Le projet est conçu de manière à être adapté et réutilisé par d'autres territoires ou acteurs</i>	1
Sous-total		.../1

SOUS TOTAL – PLUS-VALUE LEADER **.../13**

3 – PLUS-VALUE OBJECTIFS QUALITATIFS GRAND LIBOURNAIS (SELECTION)

Efficacité économique : quel est l'impact du projet sur l'emploi et l'activité économique ?
(une seule réponse possible)

Le projet est nécessaire au maintien de l'emploi.	1
Le projet permet le maintien de l'emploi et de créer une nouvelle activité.	2
Le projet permet de créer de l'emploi et une nouvelle activité.	3
Le projet permet de créer de l'emploi et une nouvelle activité avec un impact fort avéré.	4
Sous-total	.../4

Equité sociale : quel est l'impact du projet en terme d'équité sociale ? (plusieurs réponses possibles)

Le projet cible un public spécifique et/ou fragile.	1
Le projet permet de renforcer du lien social (promotion de valeurs éthiques, pratiques solidaires, innovation sociale, citoyenneté).	1
Le projet permet la mise en place d'actions de formation et/ou d'information.	1
Le projet permet de l'insertion professionnelle.	1
Sous-total	.../4

Dimension environnementale : quels est l'impact positif du projet sur l'environnement ?
(plusieurs réponses possibles)

Sur la production de déchets.	1
Sur la consommation d'énergie et/ou les émissions de gaz à effet de serre.	1
Sur la biodiversité et/ou la qualité des eaux et/ou les habitats terrestres.	1
Sur le patrimoine et/ou le paysage et/ou les terres agricoles.	1
Sous-total	.../4

SOUS TOTAL – PLUS-VALUE OBJECTIFS QUALITATIFS GRAND LIBOURNAIS **.../12**

TOTAL : .../25